Marianne symbole République Française
Logo Atout France

Guyane

Guyane

Les contrats de destination ont pour but de fédérer les acteurs du tourisme, publics et privés, au-delà des périmètres administratifs, autour d'une même marque de territoire et de proposer une offre mieux structurée et plus visible sur le plan international.

La Guyane souhaite aujourd'hui s'inscrire dans une démarche de relance et de développement durable et international de son tourisme, en s'appuyant sur des actions d'ores et déjà engagées ou programmées à court terme.

Stratégie

- Poursuite et intensification des actions de communication et marketing touristique pour accompagner le redémarrage suite à la crise du COVID 19.
- Mise en œuvre, avec l'ensemble des acteurs de la destination, de son Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL), document-cadre applicable prévu par le Code du tourisme.
- Poursuite de la mise en œuvre du programme France Tourisme Ingénierie dont la convention signée le 01 juillet 2019 entre l'Etat, la Région, la Banque des Territoires et Atout France précise les objectifs d'étude et d'accompagnement des projets les plus structurants pour la destination ;
- Mise en œuvre des travaux d'un premier Compte Satellite du Tourisme de la Guyane dans le référentiel de l'ONU, en partenariat avec le Comité du Tourisme de la Guyane et l'INSEE.
- Poursuivre la structuration du service « Ingénierie, Recherche et Développement » du Comité du Tourisme de la Guyane en s'appuyant sur la volonté du Ministère des Outre-mer de « favoriser l'intelligence économique et la formation des acteurs avec des formats innovants et davantage connectés aux opérateurs numériques notamment ».

Objectifs à atteindre

À l'horizon de 3 ans, les actions conduites auront pour objectifs :

- Augmenter le chiffre d'affaires des entreprises locales touristiques, en poursuivant une stratégie de création de valeur ;
- Atteindre les objectifs de fréquentation touristique fixés dans la stratégie du SRDTL et de répartir les flux dans les différents territoires touristiques de Guyane ;
- Contribuer à une croissance des emplois directs conjuguée à un plan de formation renforcé, intégrant une carte de formation étendue, attractive sur le plan régional ;
- Équilibrer et diversifier la fréquentation internationale, en programmant l'évolution du nombre de sièges aériens internationaux proposés, afin de mieux répartir les actions et les flux en provenance des marchés émetteurs ;

- Favoriser la prise en compte durable et responsable de l’hébergement touristique, de l’hôtellerie classée et de l’offre marchande non-hôtelière ;
- Faire progresser les compétences locales en ingénierie touristique pour accompagner les phases de croissance à venir dans une logique de développement durable ;
- Définir et développer une mesure et un suivi de la satisfaction des résidents et celle des visiteurs ;
- Mettre en place un dispositif pérenne d’évaluation du Compte Satellite du Tourisme avec des réalisations régulières.

Carte des contrats cadre et contrats de destination

